

SPANIEL CLUB FRANÇAIS

Affilié à la Société Centrale Canine, reconnu d'utilité publique, agréé par le Ministère de l'Agriculture

51^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE ET DE CHAMPIONNAT

Qualificative au Concours Général Agricole 2020
(pour les Spaniels et Kooikerhondjes inscrits au L.O.F)

MONTLUÇON le 16 MARS 2019

Parc des Expositions
Sous l'égide de l'Association Canine Territoriale du Bourbonnais

JURY PRESENTI

Cockers américains, Kooikerhondjes,	M. Herbert KLEMMANN(D) - Best in Show
Cockers anglais mâles	Mme Debbie BRICE (UK)
Cockers anglais femelles	M. Mario MARQUES (P)
Springers, Autres Races	Mme Jenny MILLER (UK)
Jeunes, Baby, Puppy,	Mme Yvette PIEPRZYK
Juges suppléants	Mlle Yvette CHAVERNAC, M. Thierry BOSSUET

Test de sociabilité pour les Kooikerhondjes, concours jeunes présentateurs.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la composition du jury

DÉBUT DES JUGEMENTS 9h

Engagements sur Internet

www.cedia.fr

Paiement sécurisé

Si vous vous engagez par internet, vous ne recevrez pas de carte d'exposant par courrier.

Votre E-card sera disponible environ une semaine avant l'exposition.



Première clôture des
Engagements

Le 2 février 2019

Clôture définitive

Le 3 mars 2019

(date de réception)

REGLEMENT de L'EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du SCF

LIEU, DATE - L'exposition se tiendra à Montluçon le 16 mars 2019.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures 15. Les jugements commenceront à **9 h précises en continu**.

LOGEMENT - Les chiens pourront être installés dans des cages. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - La sortie des chiens s'effectuera à partir de 16 h 30.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double handling » , est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - **Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.** Pour les juges, voir règlement des juges. Sont seuls admis à l'exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la FCI ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la FCI.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Élevage, ou en cas de erreur de transcription de l'organisation En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris Pour les engagements en classe Elevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur, pour au minimum 3 et au plus 5 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyé une carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée de l'exposition.

- (1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Vétéran, Baby et Vénérable.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail). Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail). Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte). Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaire de l'attestation délivrée permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. **La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition.**

Préciser : **Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB en Field-trial en France.**

CLASSE BABY - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur

- Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement, mais peut faire l'objet d'une désignation de «meilleur baby» ;

CLASSE PUPPY - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur

- Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement, mais peut faire l'objet d'une désignation de «meilleur puppy».

CLASSE DE JEUNE - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent mais non au CACS.

CLASSE CHAMPION - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE VÉTÉRAN - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement mais ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

LOT D'AFFIXE - (classe pouvant être constituée au poteau). Comporte de 3 à 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du Spagnol Club Français.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement parvenant après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1 ° - Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° - Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- ceux refusés par le Service Vétérinaire
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.
- Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- Ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par un juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés.

Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de l'examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en excellente condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un caractère équilibré, ayant «de la classe» et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRÈS BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhitoires.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ : Le sujet ne correspond pas au type requis par le standard. Il est non-confirmable pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGE : Ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation

du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie de la structure, de la queue, des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations sont pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée dans le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby, Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif Très Bon. Les qualifiés Bon ne pourront prétendre à un classement.

CACS - Le CACS ne peut être accordée qu'à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- si il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Après avoir décerné le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS, le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{er} EXCELLENT des deux autres classes.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

CONFIRMATION - Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande de n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire accompagné du certificat de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur
 - ceux qui auront fait une fausse déclaration
 - ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci
 - ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service
 - ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ :

Le Spagnol Club Français décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

- L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

SPANIEL CLUB FRANÇAIS

Exposition Nationale d'Élevage

Epreuve de Sélection qualificative au Concours Général Agricole 2020 pour les Spaniels et Kooikerhondjes inscrits au L.O.F

MONTLUÇON 16 MARS 2019

Feuille d'engagement (Photocopie acceptée)

Remplissez soigneusement recto verso cette feuille en caractère d'imprimerie et envoyez-la immédiatement à Mme Monette PUYO – 10 allée des Camélias – Pirailan – 33950 LEGE CAP FERRET - Tél : 06 16 81 46 85 en joignant le montant de vos engagements soit par mandat lettre, soit par chèque bancaire ou postal, libellé au nom du **SPANIEL CLUB FRANÇAIS**. Pour les chiens venant de l'étranger, une photocopie du certificat antirabique et pour tous **une enveloppe timbrée à vos noms et adresse**. Merci.

PREMIÈRE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 2 FÉVRIER, CLÔTURE DÉFINITIVE LE 3 MARS 2019

RACE _____ Couleur : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines _____

Nom du Chien : _____

Date de naissance : _____ Sexe _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : _____

Propriétaire : M. Mme. Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Mail : _____

Compléter et signer au verso

Classe d'engagement :	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>
	Vétéran <input type="checkbox"/>			Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>		Confirmation <input type="checkbox"/>	Lot d'Affixe <input type="checkbox"/>

Un cocktail sera offert aux adhérents et aux exposants après le BEST IN SHOW

REPAS AMICAL DU SPANIEL CLUB FRANÇAIS

du Vendredi Soir 15 mars 2019 :

à l'Hôtel des Bourbons – 47 avenue Max Dormoy (près gare) - 03100 MONTLUÇON - Tél: 04.70.05.28.93. Soyez nombreux à y participer.

RÉSERVATION

Participation Monsieur, Madame : _____

Téléphone : _____

Nombre de repas à 35 euros X..... = € Après contact, retourner les réservations pour les repas avec les règlements correspondants avant le 8 mars 2019 à : Mme Monette PUYO – 10 allée des Camélias – Pirailan 33950 LEGE CAP FERRET
Tél : 06 16 81 46 85 Paiement à l'ordre du **SPANIEL CLUB FRANÇAIS (indépendant de celui de l'exposition)**.

PREMIÈRE CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE 2 FÉVRIER, CLÔTURE DÉFINITIVE LE 3 MARS 2019

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION	02/02	03/03	02/02	03/03	CLASSES D'ENGAGEMENT	SOMMES adressées
Les membres du SCF bénéficient d'un tarif préférentiel	TARIF	TARIF	TARIF	TARIF	Voir définition des classes dans le règlement	
MONTANT	Adhérent	Adhérent	Autre	Autre	CLASSES	
1 ^{er} chien (catalogue compris) classe travail, ouverte, intermédiaire	30€	40 €	40€	50 €	Classe ouverte (15 mois minimum)	
2° 3° chien	20€	30 €	30€	40 €	Classe travail (voir-ci-dessous)	
4° et suivants	10€	15 €	20€	30 €	Classe intermédiaire (de 15 à 24 mois)	
Puppy Baby Vétéran	05 €	10 €	10 €	20 €	Classe champion (voir ci-dessous)	
Classe élevage	Gratuit	Gratuit	10 €	15 €	Classe jeune (de 9 à 18 mois)	
Chien ne concourant pas	Gratuit	Gratuit	05 €	10 €	Classe puppy (6 à 9 mois)	
					Classe baby (3 à 6 mois)	
Les classes puppy, baby, vétéran, et ne concourant pas bénéficiant déjà d'un tarif préférentiel ne donnent pas droit au tarif dégressif pour 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e ou 4 ^e chien.					Classe vétéran (âge minimum 8 ans)	
					Chien ne concourant pas	
					Lot d'affixe	
					Confirmation (gratuite pour les chiens engagés). Si oui mettre une croix	<input type="checkbox"/>
					Total à verser	
Engagement sur Internet : cedia.fr – site sécurisé.					N° carte adhérent 2019	

CLASSE TRAVAIL : voir conditions d'engagement au règlement, page 2 ci-avant, classe travail.

- indiquer ci-après la date et le lieu du concours où le chien a obtenu au-moins un TB en Field trial en France :
 et joindre le justificatif SCC.

CLASSE CHAMPION : voir conditions d'engagement au règlement, page 2 ci-avant, classe Champion joindre copie de l'attestation d'homologation du Championnat.

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus (ou figurant au verso). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

J'autorise le Spaniel Club Français à utiliser les photos prises lors de la Nationale d'Élevage.

Fait à _____, le _____ lu et approuvé, Signature du propriétaire (obligatoire) :

Pour tous renseignements (hôtels, restaurants, etc...) s'adresser :

OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE MONTLUCON

67 ter Boulevard de Courtais 03100 MONTLUCON Tél : 04.70.05.11.44 Mail: contact@montlucontourisme.com

Publicité dans le catalogue de l'exposition : Page complète 80€ - 1/2 page 48€ - 1/4 page 33€

Texte, photo et règlement sont à adresser au plus vite à

Mme Monette PUYO – 10 allée des Camélias - Piraillon – 33950 Lège Cap Ferret - Tél : 06 16 81 46 85 - puyo@spaniel.asso.fr